



## Formulaire d'inscription au Ciné Photo Club de Carouge

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél privé : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_  
Tél prof : \_\_\_\_\_  
E-Mail : \_\_\_\_\_  
  
Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance du club ? \_\_\_\_\_

Votre ou vos Intérêt(s) :

Photo :	Cinéma :	Genre :
<input type="checkbox"/> Argentique	<input type="checkbox"/> Pellicule	<input type="checkbox"/> Paysages
<input type="checkbox"/> Numérique	<input type="checkbox"/> Numérique	<input type="checkbox"/> Personnes/Portraits
		<input type="checkbox"/> Nature morte
		<input type="checkbox"/> Animalier/Nature
		<input type="checkbox"/> Autre : _____

Votre matériel personnel : \_\_\_\_\_

Qu'attendez-vous du club ? \_\_\_\_\_

Avez-vous des travaux à montrer ou à exposer ? \_\_\_\_\_

Par ma signature je confirme que j'ai pris connaissance du règlement et des statuts et que je m'engage à les respecter.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

- Cotisation annuelle Fr. 100.- (Cotisation de base)
- Cauton clé : Fr. 100.-
- Couple + Fr. 10.-
- Accès armoire flash + Fr. 100.- (Option modifiable en cours d'année)
- Armoire personnelle + Fr. 20.- (Option modifiable en cours d'année)

Les droits d'auteur pour la SUISA sont inclus.

Cette demande d'adhésion peut être remis à un membre du comité ou envoyée à l'adresse suivante :



Ciné Photo Club de Carouge  
case postale 1654  
1227 Carouge  
[www.cpcc.ch](http://www.cpcc.ch)

Local du club :  
Ecole Jacques Dalphin  
13, rue du Collège  
1227 Carouge

## Règlement du Ciné Photo Club de Carouge

**Tout usage du club à des fins professionnelles est interdit sous peine d'exclusion.**

Le « livre de bord » doit être rempli à chaque utilisations du studio. Il y sera noté, en plus du nom et de la date, si les locaux sont en ordre. Il y sera aussi noté toutes défectuosité constaté sur le matériel afin qu'il puisse être réparé au plus vite.

L'accès à l'armoire studio du club est réservé uniquement aux membres ayant signé cette convention et payé la cotisation annuelle. La possibilité d'accès à l'armoire n'est pas transmissible.

La liste du matériel studio disponible, ainsi que le plan de rangement sont affichés dans l'armoire. Après chaque utilisation, le matériel doit être rangé comme indiqué sur le plan.

**Le matériel studio ne doit en aucun cas sortir du club**, sauf exception que seul le comité peut accorder.

Il sera demandé au membre de rembourser (via la responsabilité civile ou directement) toutes les dégâts sortant du cadre de l'usure normale.

Tout membre ne respectant pas cette convention peut être, par décision du comité, interdit d'accès au matériel studio pour une période donnée, définitivement ou renvoyé du club.

**Je m'engage à respecter le règlement du Ciné Photo Club de Carouge :**

Nom : .....

Date : .....

Signature : .....